

Venir. Avenir.

Ce qui rend le système suisse de formation unique, c'est sa perméabilité. Que vous ayez en poche le diplôme d'une formation professionnelle initiale ou d'une école moyenne, tous deux vous donnent accès à de nombreuses possibilités de perfectionnement.

Les Centres d'orientation professionnelle vous guident dans le système de formation en vous offrant renseignements et conseils.

Contact

OP Bienne / BIZ Biel
Rue Centrale 64
2503 Biel/Bienne
+41 31 635 38 38
op-bienne@be.ch
biz-biel@be.ch

OP Tramelan
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
+41 31 635 38 99
op-tramelan@be.ch

BIZ Bern
Bremgartenstrasse 37
Postfach
3001 Bern
+41 31 633 80 00
biz-bern@be.ch

BIZ Burgdorf
Dunantstrasse 7A
3400 Burgdorf
+41 31 635 52 00
biz-burgdorf@be.ch

BIZ Interlaken
Schloss 9
3800 Interlaken
+41 31 635 36 30
biz-interlaken@be.ch

BIZ Langenthal
Weststrasse 26
4900 Langenthal
+41 31 636 13 83
biz-langenthal@be.ch

BIZ Langnau
Burgdorfstrasse 25
3550 Langnau
+41 31 635 34 34
biz-langnau@be.ch

BIZ Thun
Scheibenstrasse 11C
3600 Thun
+41 31 635 59 00
biz-thun@be.ch

InfoService infoservice.op@be.ch, www.be.ch/op-infoservice



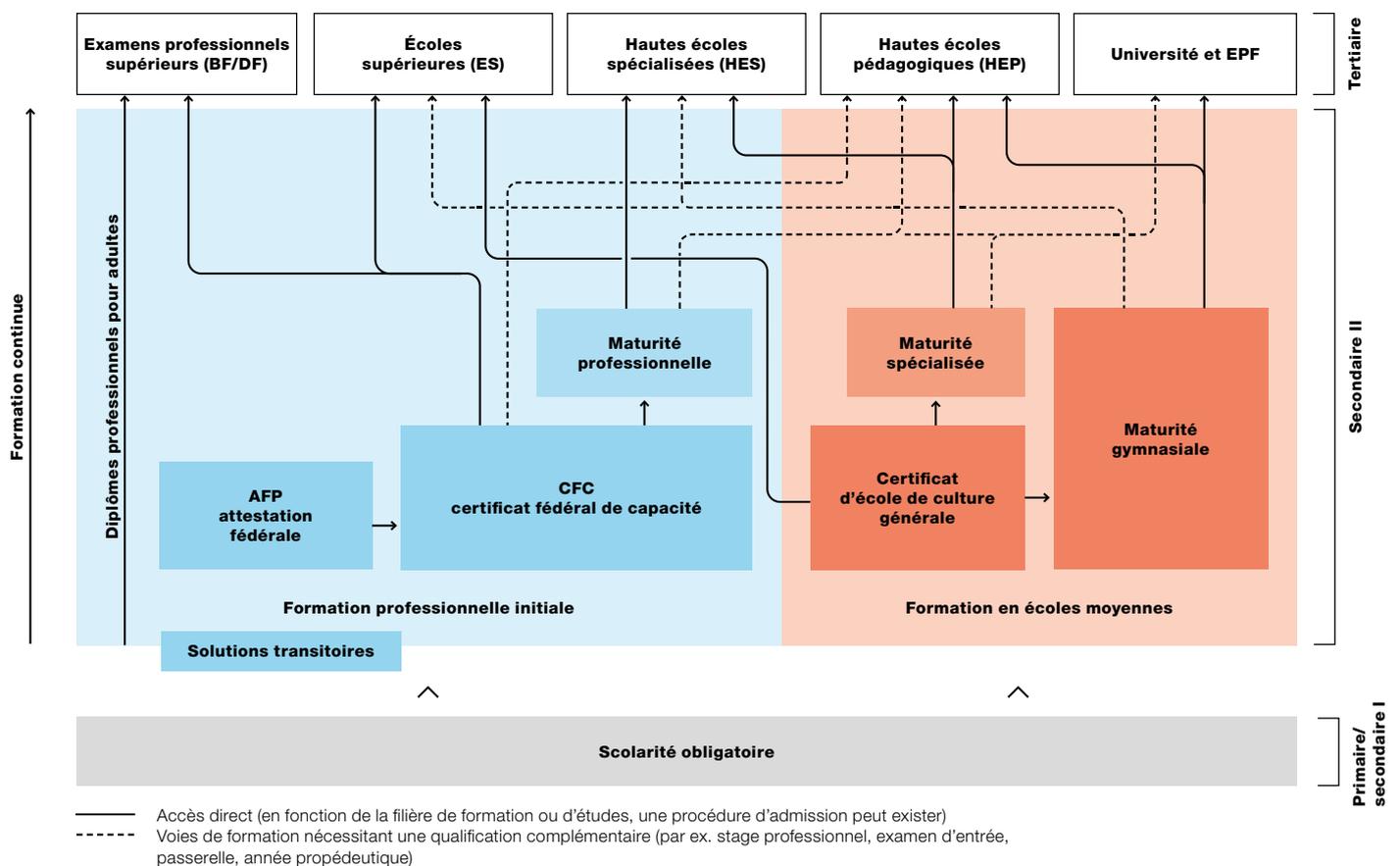
Kanton Bern
Canton de Berne

BIZ Berufsberatungs- und Informationszentren
OP Centres d'orientation professionnelle

Formation

Nous vous présentons
le système de formation dans
le canton de Berne

Voies de formation après l'école obligatoire



Formation professionnelle initiale de 2 ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) Une formation professionnelle initiale avec AFP permet aux jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques de suivre une formation adaptée à leurs besoins et de recevoir une certification professionnelle reconnue au niveau fédéral. L'AFP donne accès à une formation professionnelle initiale de 3 ou 4 ans avec CFC.

Formation professionnelle initiale de 3 ou 4 ans avec certificat fédéral de capacité (CFC) Une formation professionnelle initiale avec CFC permet d'acquérir les qualifications requises en vue d'exercer une profession déterminée de manière autonome. Elle donne accès à la formation professionnelle supérieure. Il est également possible d'obtenir la maturité professionnelle pendant la formation CFC ou à l'issue de celle-ci.

Solutions transitoires Les solutions transitoires sont des offres de formation axées sur la pratique et sur le monde du travail qui sont proposées à l'issue de la scolarité obligatoire. Elles complètent le programme de l'école obligatoire et préparent les élèves aux exigences de la formation professionnelle initiale. Elles s'adressent à des jeunes pour qui l'entrée dans une formation professionnelle initiale n'est pas encore possible ou qui n'ont pas encore trouvé une place d'apprentissage. Les qualifications acquises augmentent les chances de trouver une place d'apprentissage.

Maturité professionnelle fédérale La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec CFC par une formation générale approfondie. Elle permet d'accéder sans examen aux études dans une haute école spécialisée. Avec l'examen complémentaire (passerelle), il est également possible d'accéder à une université ou à une école polytechnique fédérale (EPF).

Examen professionnel fédéral Un examen professionnel fédéral permet à des professionnel-le-s d'acquérir une première spécialisation et d'approfondir leurs connaissances après la formation professionnelle initiale. Il débouche sur l'obtention d'un brevet fédéral (BF). Ce titre constitue en général une condition d'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur.

Examen professionnel fédéral supérieur Un examen professionnel fédéral supérieur permet à des professionnel-le-s d'acquérir la qualification d'expert-e dans leur branche ou d'obtenir un poste de direction au sein d'une entreprise. Il débouche sur l'obtention d'un diplôme fédéral (DF).

Filières de formation des écoles supérieures (ES) Les filières de formation des écoles supérieures s'adressent aux professionnel-le-s qui possèdent un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente. Elles encouragent l'acquisition de compétences dans le domaine de la responsabilité professionnelle et managériale. Elles ont une orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux. Elles débouchent sur l'obtention d'un diplôme ES reconnu au niveau fédéral.

Hautes écoles spécialisées (HES) Les hautes écoles spécialisées proposent des filières d'études axées sur la pratique et effectuent de la recherche appliquée et développement. Le cursus de bachelor conduit en règle générale à un diplôme professionnalisant. Au niveau master, les hautes écoles spécialisées dispensent aux étudiant-e-s un savoir approfondi et spécialisé et les préparent à l'obtention d'un diplôme professionnalisant supérieur. L'admission sans examen à une haute école spécialisée présuppose en règle générale un certificat de maturité professionnelle.

Diplômes professionnels pour adultes (DPA) Toutes les formations professionnelles initiales permettent d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Différentes voies mènent à l'un ou l'autre de ces diplômes: suivre une formation professionnelle ordinaire ou raccourcie, accéder directement à l'examen final ou encore faire valider les acquis de l'expérience.

Maturité gymnasiale La maturité gymnasiale prépare les élèves aux études supérieures. Elle leur transmet une culture générale étendue et d'importantes compétences transversales. Elle permet d'accéder sans examen aux études dans une université (médecine et sport avec des qualifications supplémentaires, selon l'université choisie), une école polytechnique fédérale ou une haute école pédagogique. Le plus souvent, une qualification supplémentaire est nécessaire pour accéder aux hautes écoles spécialisées (p. ex. stage professionnel, test d'aptitude).

École de culture générale et maturité spécialisée L'école de culture générale (ECG) prépare les élèves à une filière d'études en école supérieure, en haute école spécialisée ou en haute école pédagogique dans les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie. En plus d'une culture générale étendue, les élèves acquièrent, dans le cadre de stages et de l'enseignement spécifique au domaine professionnel choisi, des connaissances et des compétences propres à leur futur quotidien professionnel. Le certificat d'école de culture générale leur permet d'accéder aux écoles supérieures de leur domaine professionnel, mais aussi à la maturité spécialisée orientation Santé, Travail social ou Pédagogie. La maturité spécialisée orientation Santé ou Travail social ouvre les portes des hautes écoles spécialisées dans le domaine professionnel correspondant. La maturité spécialisée orientation Pédagogie, quant à elle, permet d'accéder à la filière de bachelor menant à l'enseignement au degré primaire (diplôme d'enseignement) dans les hautes écoles pédagogiques.

Hautes écoles pédagogiques (HEP) Les hautes écoles pédagogiques forment les étudiant-e-s à l'enseignement dans un degré scolaire (degré primaire, degré secondaire I et degré secondaire II) ainsi qu'à la pédagogie spécialisée. Accéder sans examen à cette formation axée sur la pratique requiert, selon le degré envisagé, une maturité gymnasiale, une maturité spécialisée orientation Pédagogie, un diplôme d'une haute école spécialisée ou un bachelor universitaire. Dans le cas de la pédagogie spécialisée, un diplôme d'enseignement ou un bachelor dans un domaine apparenté, accompagné de prestations supplémentaires, permettent d'accéder sans examen à la filière d'études.

Universités et écoles polytechniques fédérales (EPF) Les universités et les écoles polytechniques fédérales dispensent un enseignement scientifique basé sur les connaissances les plus récentes et transmettent les compétences méthodologiques, le raisonnement et la recherche scientifiques. Les études sont structurées selon le modèle international à trois niveaux (bachelor, master et doctorat). L'accès aux hautes écoles requiert généralement une maturité gymnasiale ou un examen complémentaire (passerelle) après une maturité professionnelle ou spécialisée.